

Saint-Martin-d'Hères, le 18 septembre 2023

Conseil d'Administration du Mardi 26 Septembre 2023 Délibération n°CA-2023-32

NATURE : AFFAIRES ADMINISTRATIVES
Objet : Nomination des membres du comité d'orientation stratégique 2023-2028

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements,

Vu le règlement intérieur de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble voté par le conseil d'administration de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble,

Vu la délibération n°2018-38 du 11 octobre 2018 du conseil d'administration portant désignation des membres du comité d'orientation stratégique pour la mandature 2018-2023 ;

Le Conseil d'Orientation Stratégique de Sciences Po Grenoble joue un rôle crucial dans l'orientation stratégique de notre établissement. Il s'agit d'un organe de réflexion prospective dédié à la définition de nos choix scientifiques et pédagogiques, ainsi qu'à la promotion de nos partenariats. Le COS est une instance consultative qui permet de tisser des liens solides avec le monde socioprofessionnel, d'assurer que nos décisions et programmes pédagogiques sont en phase avec les évolutions économiques, culturelles et sociales, et de soutenir la recherche de financements pour l'ensemble de nos programmes.

En accord avec notre volonté d'assurer une représentation équilibrée et diversifiée au sein de ce conseil, ses membres sont nommés en fonction de leur expertise et de leur domaine d'influence. Le COS se compose de quatre collèges, chacun comprenant sept membres, qui représentent les différents acteurs et parties prenantes qui contribuent à notre mission éducative et à notre engagement envers la société. Ces collèges sont les suivants :

- Le collège "Acteurs économiques, sociaux et culturels" : Composé de leaders et d'influenceurs issus du monde des affaires, de la société civile et de la culture, ce collège apporte une perspective cruciale sur les enjeux économiques, sociaux et culturels qui façonnent notre société.
- Le collège "Acteurs académiques et scientifiques" : Regroupant des universitaires et des chercheurs éminents, ce collège enrichit notre réflexion stratégique grâce à son expertise en matière d'éducation, de recherche et de développement académique.
- Le collège "Elus et représentants des collectivités publiques" : Comptant des élus locaux et nationaux ainsi que des représentants des collectivités publiques, ce collège assure une liaison essentielle entre Sciences Po Grenoble – UGA et les autorités locales et nationales, garantissant ainsi la pertinence de nos actions dans notre environnement sociopolitique.
- Le collège "Société civile et acteurs associatifs" : Engagé avec la société civile et les acteurs associatifs, ce collège favorise une approche inclusive et responsable de notre mission en mettant l'accent sur l'impact sociétal de nos activités.

Chaque collège apporte une perspective unique à notre réflexion stratégique, contribuant ainsi à la richesse et à la diversité de nos discussions et décisions au sein du COS. Cette structure garantit que les intérêts et les besoins de l'ensemble de nos parties prenantes sont pris en compte dans notre orientation stratégique.

Le mandat des membres actuels du comité d'orientation stratégique arrive à expiration le 10 octobre 2023. Il y a lieu de procéder à une nouvelle nomination.

Pendant la séance, Mme Biaux, déléguée des étudiantes et étudiants explique que les représentants de l'OURSE élus au conseil d'administration ont observé la vacance de plusieurs sièges, en particulier de représentants des collectivités territoriales et institutions. Au nom de l'OURSE, elle demande s'il pourrait être envisagé de nommer un représentant de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, pour lui permettre de participer à cette instance prospective qui débat des orientations stratégiques de l'établissement.

Plusieurs administrateurs et administratrices des autres collèges, parmi les enseignants-chercheurs, les personnalités extérieures et le représentant des personnels BIATTS approuvent cette initiative des représentants de la liste OURSE.

La Directrice, qui, application du règlement intérieur, est l'autorité ayant la compétence de proposer une personnalité au conseil d'administration à la nomination, accepte la demande des étudiantes et étudiants et soumet au cours de la séance, comme personnalité, le président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ou le représentant ou la représentante qu'il désigne.

Annexes : Liste des personnalités proposées à la nomination du comité d'orientation stratégique telle qu'amendée au cours de la séance.

Le président fait procéder au vote.

Résultat du vote :

Nombre de présents	14
Nombre de procurations	11
Votre « Pour »	00
Vote « Contre »	00
Abstentions	00

Décision du Conseil d'administration : le conseil d'administration nomme les personnalités figurant sur la liste annexée membre du comité d'orientation stratégique.



Jean-Luc Névache
Président du Conseil d'administration